

# Concours – dessins d’artistes dans le cadre de la création de nouveaux vitraux de la collégiale Saint-André

La Ville de Chartres organise un concours de dessin avec pour objectif dans le cadre de la restauration des vitraux de la collégiale Saint-André.

Thème : Concevoir des œuvres qui reflètent l'histoire de la collégiale et mettent en valeur ses volumes majestueux.

Création : dessins libres d'expression, pouvant être symboliques, abstraits, colorés ou non, figuratifs ou non.

Une rémunération de 1000€ à 6000 € sera attribuée aux lauréats.

*Informations de contact : Direction du Développement Culturel de la ville de Chartres –*

[herve.guignier@agglo-ville.chartres.fr](mailto:herve.guignier@agglo-ville.chartres.fr)

Modalités de candidature : Cet appel à candidature est ouvert Le concours est ouvert à toute personne physique majeure

Le dossier de candidature est à envoyer par courrier \* ou remise en main propre au guichet unique de l’Hôtel de Ville de Chartres, Place des Halles, Direction du Développement Culturel avant le 03 juillet 2024 à 12h00 (cachet d’arrivée en mairie faisant foi) à l’adresse postale suivante :

*MAIRIE DE CHARTRES  
Direction du développement culturel  
Place des Halles  
28019 Chartres Cedex*

Chaque proposition doit inclure :

- La fiche d’inscription dûment renseignée et signée par le candidat, accompagnée des pièces jointes requises.
- Le règlement du concours avec la mention manuscrite « lu et approuvé » ; signé du candidat.
- L’attestation sur l’honneur de la propriété de la création.
- Le contrat de cession de droits, tel qu’annexé au règlement, signé du candidat.
- Deux dessins au format A2, transposables sur vitrail (voir règlement du concours)
- Une note d'intentions détaillée relative à la représentation de l’ensemble des vitraux (voir règlement du concours)